



(VAUCLUSE)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 février 2021  
16 heures 30

-----

GF/VC

N° 002639

Finances - Rapport  
d'Orientation  
Budgétaire 2021

Affiché le :  
5 février 2021

Le mardi 2 février 2021 à 16 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 27 janvier 2021, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), Mme Laurence GUIGOU (Conseiller municipal), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseiller municipal), Mme Julie BOVAS (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseiller municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseiller municipal)

**ONT DONNÉ PROCURATION** :

**ABSENTS EXCUSÉS**: M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

**ABSENTS** :

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé Secrétaire.

Information sans vote

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1, D.2312-3, D.5211-18-1,

**Vu**, la loi n°2015-99 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dit NOTRe, article 107,

**Vu**, le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté au Conseil Municipal,

**Vu**, l'avis favorable de la Commission des Finances et Grands Projets du 26 janvier 2021,

LE CONSEIL

**Prend acte**, de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2021 ci-annexé.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Dominique SANTONI



Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20210205-2639-DE  
Date de télétransmission : 05/02/2021  
Date de réception préfecture : 05/02/2021



Ville d'Apt



# **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021**

---

**Conseil Municipal du 2 février 2021**

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20210205-2639-DE  
Date de télétransmission : 05/02/2021  
Date de réception préfecture : 05/02/2021

## **Introduction**

La réunion du Conseil Municipal consacrée au rapport d'orientations budgétaires est une étape obligatoire de la procédure budgétaire. Cette réunion doit se tenir dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci par le Conseil Municipal. Conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de plus de 3 500 habitants.

L'année 2020 a été une année particulièrement marquée par le renouvellement des instances communales et la crise sanitaire liée au COVID-19.

Ainsi, en 2020, la loi d'urgence sanitaire du 23 mars a permis de présenter le rapport d'orientation budgétaire et de débattre des orientations budgétaires lors de la séance de l'organe délibérant le 28 juillet 2020 au cours de laquelle le budget primitif a été présenté à l'adoption.

Le budget 2021 est marqué par la volonté de retrouver un calendrier budgétaire traditionnel : un DOB le 2 février et un vote du budget le 23 mars.

Au vu de ce contexte, la préparation budgétaire 2021 prendra en compte le programme pluriannuel d'investissement lissé sur la durée du mandat nouvellement installé et continuera le travail effectué sur le mandat précédent par le maintien des dépenses de fonctionnement.

## **SOMMAIRE**

- **Le contexte économique et financier du budget 2021**
- **Les données financières de la commune entre 2015 et 2020,**
- **Les orientations budgétaires 2021**
- **Les projets d'investissement pour l'année 2021**

## **LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DU BUDGET 2021**

### ***A – Le contexte économique***

#### **- Situation internationale et nationale**

*Une prévision de la croissance française forte en 2021 à + 8 % après un net recul (-10 %) en raison de la crise du coronavirus.*

Compte tenu des grandes incertitudes et des défis considérables que la pandémie de Covid-19 impose à l'économie mondiale, il est très difficile de projeter une perspective macroéconomique de la situation mondiale pour 2021.

Dans un scénario optimiste du FMI et la Commission Européenne du 06/05/2020, les prévisions prévoient une contraction record de – 7.5 % de l'économie de l'UE en 2020 puis une croissance de 6% en 2021.

Mais nous faisons face à une pandémie plus grave et plus durable (dont nous ne sommes pas sortis au regard de la situation actuelle). Cette conjoncture incertaine pourrait entraîner une chute du PIB bien plus importante.

Pour la France, une récession de – 10% du PIB et un déficit public de 10,2 % ont été constatés en 2020.

L'impact de cette crise, d'une ampleur inédite, a conduit au déploiement de nombreuses mesures d'urgence dès 2020, soit plus de 470 Md€ d'aides publiques dans le but d'une reprise d'activité rapide dès 2021.

Intervient aussi le plan « France relance », avec des aides prévues de 100 Md€ dont 40 Md€ de contributions européennes.

Le plan de relance vise un rebond de l'économie française dès 2021 avec une croissance forte espérée qui permettrait de retrouver, dès 2022, le niveau de prospérité d'avant crise.

#### **- La loi de finances pour 2021**

Le projet de loi de finances prévoit 4 grands axes principaux à l'attention des collectivités territoriales :

- Le plan comme indiqué ci-dessus dit « France relance »,
- La baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production,
- La stabilité des dotations,
- Les modifications de fiscalité locale.

**Le plan de relance** de 100 Md€ sur deux ans, prévu par le projet de loi vise à débloquer 22 milliards de crédit en 2021 autour de 3 piliers : l'écologie, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et le soutien aux plus fragiles.

Pour les collectivités, près d'un tiers de la somme annoncée devrait être consacrée aux missions d'aménagement du territoire. Il a également été décidé d'accorder des dérogations aux collectivités sur les projets de rénovation énergétique de leurs bâtiments afin de faciliter leur mise en œuvre.

**La baisse des impôts de production** est instaurée par la loi de finances 2021 pour un montant de 10 milliards d'euros, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, a pour but de redresser la compétitivité et favoriser les relocalisations. Cela se traduit par la suppression de la CVAE des régions et la réduction de moitié de la taxe foncière sur les propriétés bâties payées par les entreprises industrielles.

Cette baisse des impôts de production sera intégralement compensée pour les collectivités locales sur la base du taux 2020 sans possibilité d'évolution.

Cela signifie que la commune, après avoir perdu tout pouvoir de taux sur la taxe d'habitation à compter de 2021, perd également son levier fiscal en matière de foncier bâti industriel.

**Les dotations sont stables** et sont en légère augmentation de 1,2 milliards d'euro en 2021, pour atteindre 50,3 Md€ en 2021.

Des crédits seront provisionnés pour alimenter le « filet de sécurité » sur les recettes fiscales du bloc communal, le FCTVA progressera de 0,55 milliards d'euros pour atteindre 6,546 Md€. Reportée successivement lors de la loi de finances pour 2019 et 2020, l'automatisation du FCTVA sera mise en place en 2021. L'objectif étant de passer d'une éligibilité selon la nature juridique des dépenses à une logique d'imputation comptable. Celle-ci sera en définitive mise en œuvre de façon progressive sur trois ans : en 2021, automatisation pour les collectivités en régime de versement dit d'année « n », en 2022 pour celles qui sont en « n+1 » et en 2023 pour celles en « n+2 » (La commune d'Apt sera donc concernée en 2022).

Les crédits de paiement sur les dotations d'investissement augmenteront de 0,15 milliards d'euros.

Pour soutenir l'investissement local, les collectivités bénéficieront de 4 Md€ en 2021 dont 1 Md€ de crédits dédiés à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux après avoir obtenu, en 2020, 1Md€ d'autorisations d'engagements supplémentaires au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

L'enveloppe de DGF en faveur des communes sera stable en 2021 avec 18,3 milliards d'euros.

Nous ne connaissons pas encore les montants de DGF, DSU et DSR qui nous seront allouées en 2021 à notre commune.

Le projet de loi de finances sera marqué également par l'entrée en vigueur de la deuxième partie de la suppression de la taxe d'habitation votée lors de la loi de finances 2020. A ce jour, 80 % des ménages ne paient plus la TH sur leur résidence principale. Pour les 20 % restants, ces derniers bénéficieront en 2021 d'un abattement de 30 %, puis 65 % en 2022. En 2023, plus aucun ménage ne paiera la taxe d'habitation sur sa résidence principale, représentant une perte fiscale totale de 17 milliards d'euros.

Cette réforme a pour effet d'ôter un levier fiscal pour les communes.

En 2021 la commune ne perçoit plus le produit de la taxe d'habitation. En compensation le taux de foncier bâti du département viendra s'ajouter au taux communal de foncier bâti avec des mécanismes de correction en cas de trop perçu ou de produit fiscal insuffisant.

Accusé de réception en préfecture  
084-21840034-20210205-2639-DE  
Date de télétransmission : 05/02/2021  
Date de réception préfecture : 05/02/2021

Pour rappel, la loi de finances 2020 avait enlevé la possibilité donnée aux communes de supprimer l'exonération temporaire de deux ans pour les constructions nouvelles, reconstructions et additions de constructions d'immeubles à usage d'habitation.

L'article 1383 du Code Général des Impôts offre désormais uniquement la possibilité pour les communes de limiter cette exonération de 40 à 90 % de la base imposable mais seulement à partir de 2022. En 2021 les nouveaux locaux venant en imposition seront exonérés de foncier.

En termes de fiscalité, le projet de loi intègre également un assouplissement des critères concernant la taxe d'aménagement permettant aux communes et intercommunalités de majorer le taux de cette taxe dans certains secteurs. Il ouvre également la possibilité pour les départements d'instituer la part départementale de taxe d'aménagement pour financer des opérations de transformation de terrains abandonnés ou laissé en friches en espaces naturels.

Accusé de réception en préfecture  
084-21840034-20210205-2639-DE  
Date de télétransmission : 05/02/2021  
Date de réception préfecture : 05/02/2021

## LES DONNEES FINANCIERES DE LA COMMUNE 2015 - 2020,

### ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2021

#### Les principaux objectifs de gestion :

Depuis plusieurs années nous nous sommes engagés à :

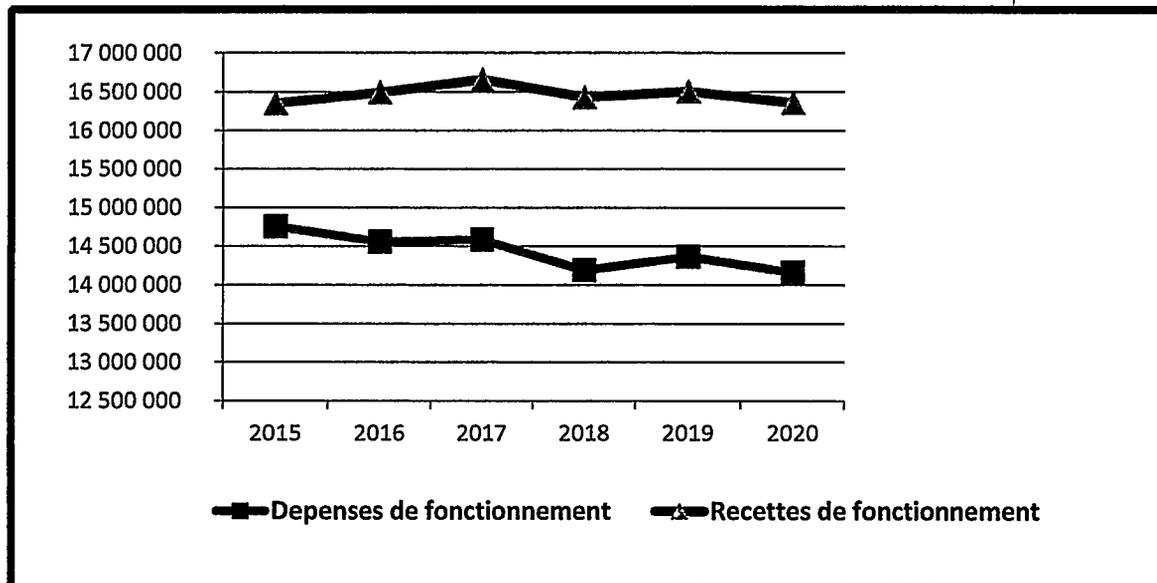
- La restauration d'une épargne brute dynamique et d'une épargne nette positive ;
- Améliorer le désendettement de la commune et maîtriser la capacité de la commune à se désendetter ;
- Augmenter significativement la capacité d'investissement ;
- Réduire les charges de personnel sans altérer le service à la population ;
- Bénéficier d'une Dotation de Solidarité Communautaire équivalente à celle perçue en 2020 sans modifier l'Attribution de Compensation versée par la Communauté de Communes.

## LES GRANDES MASSES FINANCIERES 2015 - 2020

### A - Les masses budgétaires

#### LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Courbe d'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement



Evolution et répartition des dépenses de fonctionnement							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2019
Total	2 895 620	2 940 663	2 963 992	2 910 489	2 811 830	2 648 000	- 6,48%
Charges de personnel	9 838 071	9 745 893	9 658 018	9 468 809	9 523 556	9 161 830	- 4,64%
Souventances, indemnités	1 138 834	933 241	992 371	772 983	890 501	1 046 542	+ 17,50%
Autres charges	710 062	592 110	635 222	609 800	579 035	549 628	- 5,03%
Équipement	106 440	169 793	221 840	208 524	194 971	187 475	- 3,74%
Autres charges	63 851	171 212	150 446	144 779	161 439	153 922	- 4,92%

On peut constater à nouveau que les charges de fonctionnement sont parfaitement maîtrisées et que le travail entrepris dans ce sens porte ses fruits. Notamment la maîtrise de la masse salariale qui permet de maintenir les dépenses réelles de fonctionnement à - 1,40 % de diminution entre 2019 et 2020.

La masse salariale qui représente 66 % de l'ensemble des charges de fonctionnement est encore élevée en 2020. On peut constater cependant qu'un travail entrepris depuis 5 ans permet une diminution des charges de personnel de - 3,82 % depuis le début du mandat 2015-2020 et une diminution encore entre 2019 et 2020 (- 0,648 %).

Les chiffres permettent d'anticiper que la maîtrise de la masse salariale sera poursuivie en 2021 en fonction des contraintes liées à l'activité de la collectivité.

Grâce à cette maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, la commune constate une diminution depuis 6 ans de plus de 4%.

### *L'autofinancement et la capacité de désendettement de la commune*

**L'épargne brute**, appelée aussi « capacité d'autofinancement » (CAF) correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

Cet excédent de liquidités récurrentes permet à une collectivité de

- Faire face au remboursement de la dette en capital,
- Financer tout ou une partie de l'investissement.

L'épargne brute est un outil de pilotage incontournable des budgets locaux. Il permet d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement et de déterminer la capacité à investir de la collectivité.

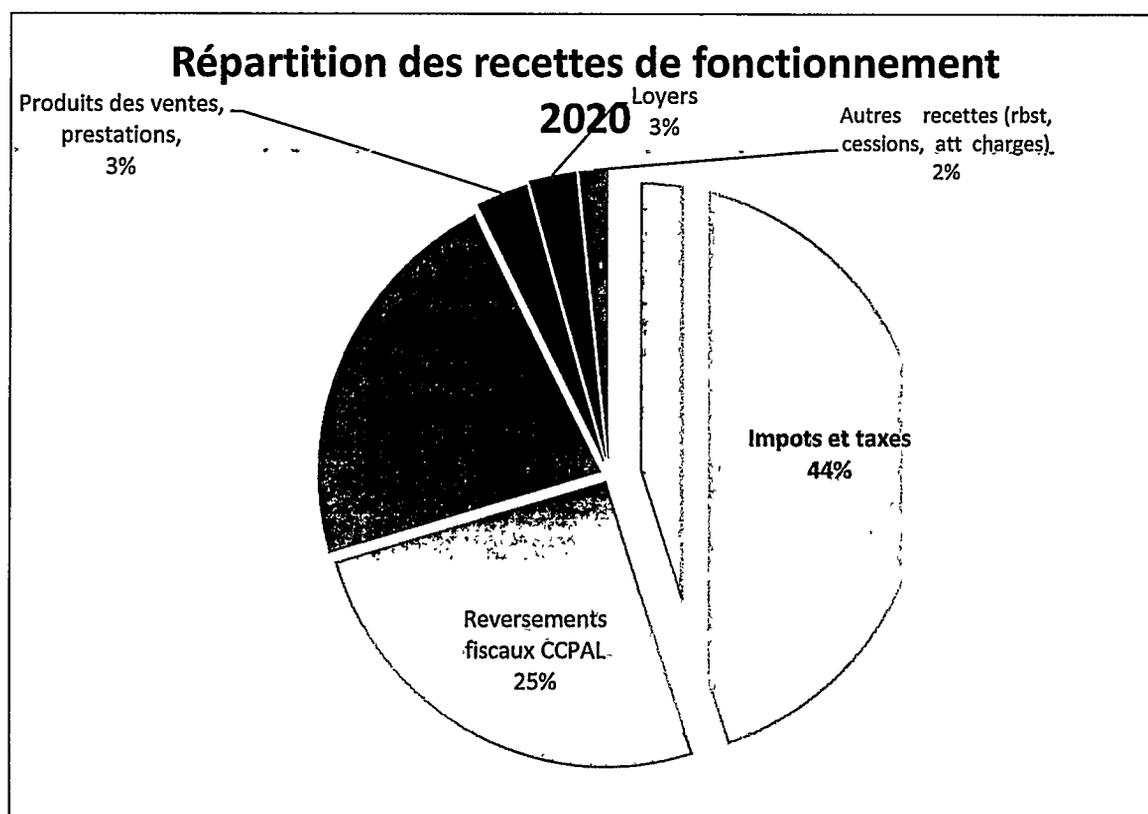
**L'épargne nette** est égale à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette.

### *Evolution de l'épargne de la commune*

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Epargne de gestion	2 079 138,76 €	2 548 033,11 €	2 050 681,38 €	2 690 562,93 €	2 632 619,01 €	2 534 383,20 €
Epargne brute	1 369 077,00 €	1 924 131,77 €	1 403 448,32 €	2 071 827,55 €	2 051 254,01 €	2 058 415,89 €
Epargne nette	- 107 034,00 €	- 179 246,23 €	- 16 249,68 €	625 975,55 €	553 941,01 €	722 118,22 €

Pour la préparation du BP 2021, les charges réelles de fonctionnement inscrites en cours d'arbitrage ne devront pas excéder une augmentation de 5% de l'exécution budgétaire au CA 2020 afin de maintenir les efforts entrepris depuis plusieurs années.

Evolution et répartition des recettes de fonctionnement (hors opérations d'ordre)								
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Impôts et taxes	6 785 079	6 674 247	7 157 611	7 178 879	7 274 482	7 328 328	8,007%	0,740%
Reversements fiscaux CCPAL	4 351 289	4 232 867	4 207 894	4 185 303	4 172 048	4 147 431	-4,685%	-0,590%
Dotations	3 619 083	3 365 285	3 172 780	3 243 549	3 346 274	3 596 197	-0,632%	7,469%
Produits des ventes, prestations,	722 405	935 798	824 420	808 127	927 736	529 709	-26,674%	-42,903%
Loyers	465 897	498 659	491 197	494 412	497 534	501 689	7,682%	0,835%
Autres recettes (rbst, cessions, prod fin., att charges)	405 235	785 488	804 955	517 361	282 924	276 077	-31,872%	-2,420%



Les recettes fiscales représentent 44 % des recettes de la commune, les reversements fiscaux provenant de la CCPAL (GFP de rattachement de la commune) 25 %.

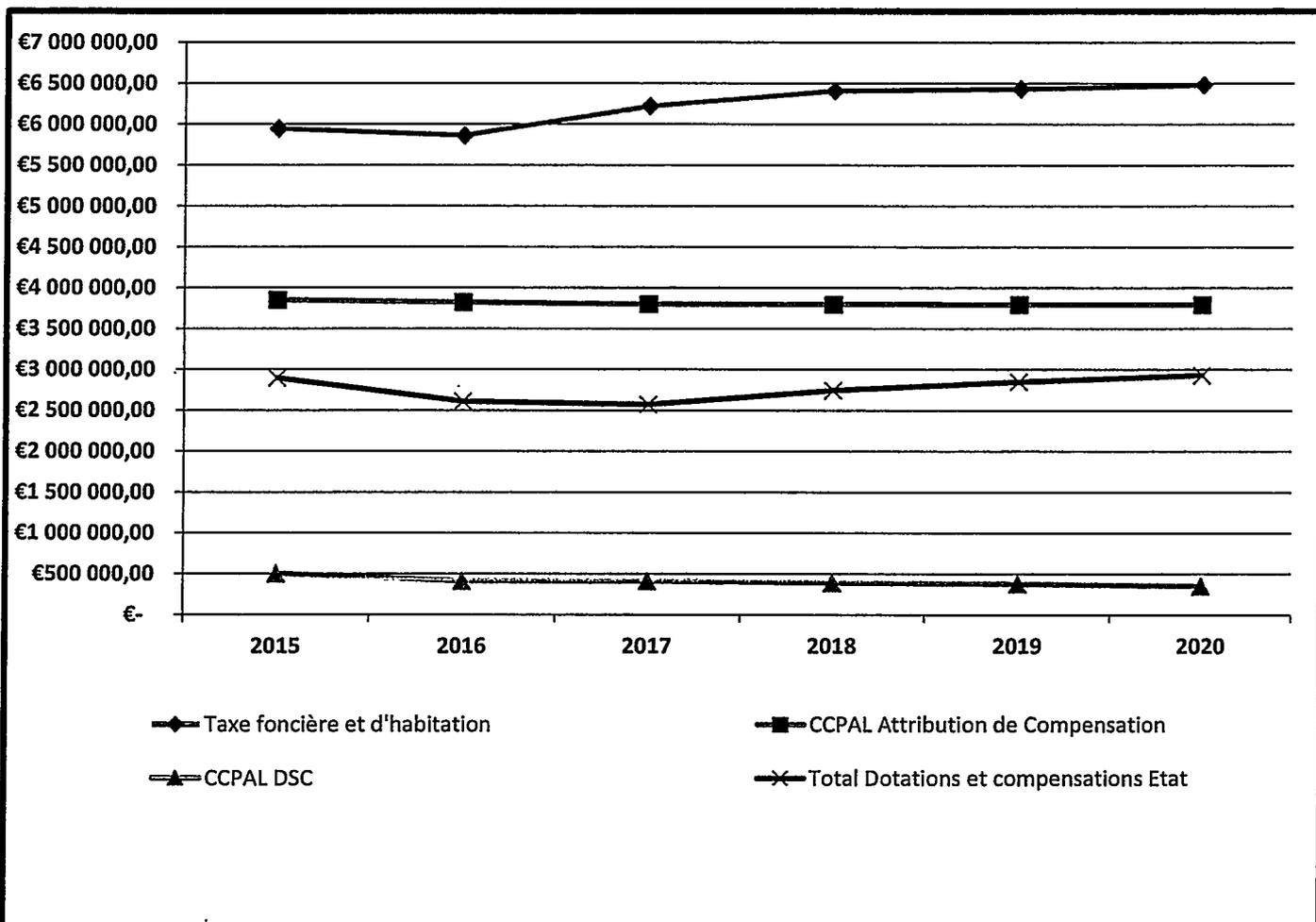
Pour 2021, la commune inscrira une prévision budgétaire en adéquation avec les bases provisoires notifiées par l'état 1259 et la notification DGF.

Ne connaissant pas les montants notifiés encore, le DOB anticipe les mêmes montants que ceux de l'année 2020.

Accusé de réception en préfecture  
084-21840034-20210205-2639-DE  
Date de télétransmission : 05/02/2021  
Date de réception préfecture : 05/02/2021

**Evolution et répartition des recettes de fonctionnement**

Recettes fiscales	Taxe foncière et d'habitation	5 945 918	5 861 490	6 221 498	6 406 537	6 432 084	6 481 959	9,015%	0,775%
Reversements fiscaux CCPAL	Attribution de Compensation	3 848 465	3 820 390	3 795 917	3 793 719	3 793 719	3 793 719	-1,423%	0,000%
	Dotation de Solidarité Communautaire	502 824	411 977	411 977	391 584	378 329	353 712	-29,655%	-6,507%
	<b>Total reversements CCPAL</b>	<b>4 351 289</b>	<b>4 232 367</b>	<b>4 207 894</b>	<b>4 185 303</b>	<b>4 172 048</b>	<b>4 147 431</b>	<b>-4,685%</b>	<b>-0,590%</b>
Dotations et compensations de l'Etat	DGF - Dotation forfaitaire	1 794 573	1 485 496	1 257 374	1 233 464	1 186 680	1 126 756	-37,213%	-5,050%
	DGF - Dotation de Solidarité Rurale	261 143	297 500	308 424	334 126	400 951	469 247	79,690%	17,034%
	DGF - Dotation de Solidarité Urbaine	314 463	317 608	391 833	432 595	469 419	505 308	60,689%	7,645%
	Dotation nationale de péréquation	124 535	149 442	161 134	189 068	195 115	187 453	50,522%	-3,927%
	Compensation au titres des exonérations de taxes foncières	27 109	42 740	35 258	35 633	34 329	34 178	26,076%	-0,440%
	Compensation au titres des exonérations de taxes d'habitations	372 820	315 494	416 065	516 423	563 535	608 356	63,177%	7,954%
	<b>Total Dotations et compensations Etat</b>	<b>2 894 643</b>	<b>2 608 280</b>	<b>2 570 088</b>	<b>2 741 309</b>	<b>2 850 029</b>	<b>2 931 298</b>	<b>1,266%</b>	<b>2,852%</b>



Accusé de réception en préfecture  
 084-218400034-20210205-2639-DE  
 Date de télétransmission : 05/02/2021  
 Date de réception préfecture : 05/02/2021

Pour répondre aux obligations fixées par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, la collectivité a défini ses lignes directrices de gestion 2021-2026.

La politique de ressources humaines sera axée autour de 3 principales priorités :

- Moderniser et accroître la qualité et la performance des services publics.
- Prévenir et réduire l'absentéisme.
- Maîtriser la progression de la masse salariale

Les grands chantiers des ressources humains pour 2021 viseront principalement à :

- Mettre un terme aux régimes dérogatoires de temps de travail avec un mise en œuvre du temps légal de travail à 1607 heures effectives pour l'ensemble des services,
- Procéder à une refonte du régime indemnitaire des personnels en poursuivant comme objectifs la reconnaissance de la constance et de l'efficacité dans la réalisation des missions,
- Mener les réorganisations de divers services.

La collectivité organise une veille du recours au personnel contractuel en limitant le remplacement des agents lors des départs en retraite ou, en instaurant un délai de carence en cas d'absentéisme.

L'ouverture des postes à mobilité interne reste privilégiée pour pourvoir des postes vacants bien que l'appel à des candidatures extérieures demeure une nécessité pour des postes à technicité élevée et à forts enjeux.

En ce qui concerne les effectifs, la commune poursuit son effort de stabilité et examine à chacun des départs en retraite les possibilités ou non de leur remplacement. Cette analyse au cas par cas a permis à la collectivité de maîtriser l'évolution de la masse salariale à -0,648 % en 2020.

En dehors des besoins occasionnels, nécessaires aux remplacements des agents absents et des besoins de renforts au cours de certaines périodes, la mairie emploie 205 agents fonctionnaires dont 4 agents mis à disposition du GIP restauration collective, contre 238 en 2016.

*Répartition du nombre de fonctionnaires :*

Répartition du nombre de fonctionnaires par services et par catégories	Répartition par catégorie						NB	ETP
	A	Âge	B	Âge	C	Âge		
Administration	5	56	2	44	17	52	24	23,2
Services des affaires scolaires					43	55	43	40,6
Direction des affaires culturelles	3	47	5	57	11	48	19	19
Direction des services techniques	3	58	3	52	56	51	62	62
Service d'animation-jeunesse	1	60	1	60	17	36	19	18,8
Service des sports			4	52	8	56	12	11,8
Police municipale			2	57	21	45	23	22,8
Maison de la Boucheyronne			1	60	2	46	3	2,5
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>55 a.</b>	<b>18</b>	<b>54 a.</b>	<b>175</b>	<b>50 a.</b>	<b>205</b>	<b>200,7</b>

*Répartition des contractuels :*

Répartition du nombre de contractuels par services et par catégories	Répartition par catégorie						Total en NB	Total en ETP
	A	Âge	B	Âge	C	Âge		
Administration	2	38	3	41	2	44	5	5
Services des affaires scolaires					11	37	11	10,5
Direction des affaires culturelles			1	30			1	1
Direction des services techniques			1	51	4	45	5	5
Service d'animation-jeunesse					12	29	12	12
Service des sports			1	59	3	49	3	2,6
Maison de la Boucheyronne					1	63	1	0,6
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>38 a.</b>	<b>6</b>	<b>44 a.</b>	<b>33</b>	<b>38 a.</b>	<b>41</b>	<b>32,7</b>

A l'appui du tableau ci-dessous, nous constatons la baisse continue du nombre d'agents fonctionnaires territoriaux, titulaires et stagiaires, ainsi qu'une maîtrise du recours aux agents contractuels, illustrant le pilotage des effectifs mené par la municipalité.

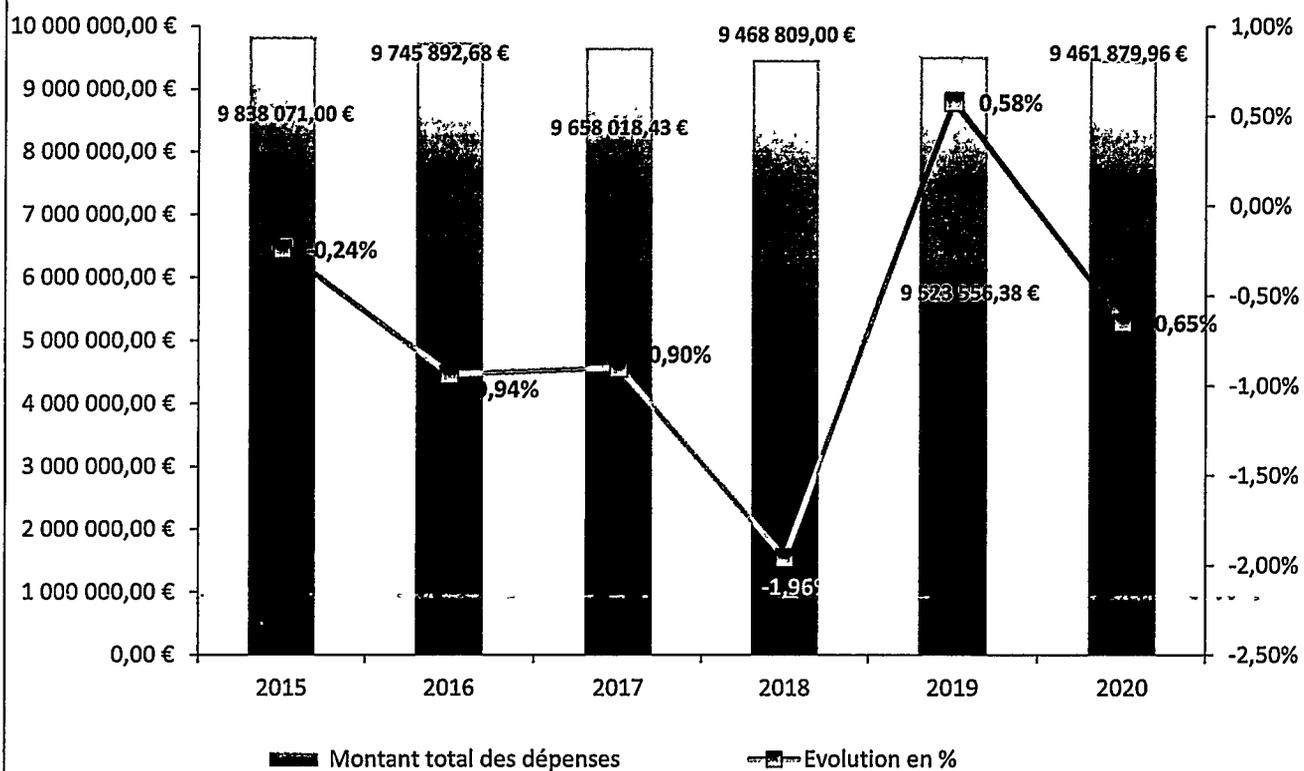
*Evolution des charges de personnels et frais assimilés (Médecine du travail, assurances, divers chapitre 012)*

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Variation 2015/2020
Montant total des dépenses	9 838 071	9 745 893	9 658 018	9 468 809	9 523 556	9 461 880	-3,824%
Evolution en %	-0,24%	-0,94%	-0,90%	-1,96%	0,58%	-0,65%	
Moyenne d'évolution	-0,77%						

• pourcentages d'évolution par année

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20210205-2639-DE  
Date de télétransmission : 05/02/2021  
Date de réception préfecture : 05/02/2021

## Evolution des dépenses de personnels et assimilées



Accusé de réception en préfecture  
 084-218400034-20210205-2639-DE  
 Date de télétransmission : 05/02/2021  
 Date de réception préfecture : 05/02/2021

## Incidence de l'épidémie Covid-19 sur la section de fonctionnement

De moindres dépenses ont été enregistrées en fonctionnement, mais les pertes de recettes, notamment tarifaires vont s'avérer supérieures. La perte totale liée à la crise sanitaire est égale à 86 140 euros.

Services	Gains liés au COVID			Pertes liées au COVID		
	Augmentation recettes	Diminution Dépenses	"GAIN" COVID	Diminution Recettes	Augmentation dépenses	"Perte" COVID
<b>Service Techniques</b>						
Masques	12 075,00 €				53 531,76 €	
Produits d'entretien / Lingettes					10 787,88 €	
Plexiglas	960,00 €				3 707,90 €	
Installations sanitaires Bosque					10 185,89 €	
PCS équipements des bâtiments communaux	6 187,00 €				13 439,44 €	
<b>Sous Total Services techniques</b>	<b>12 075,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>12 075,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>78 213,43 €</b>	<b>78 213,43 €</b>
<b>Service Ressources Humaines</b>						
Prime COVID					24 310,00 €	
<b>Sous Total Ressources Humaines</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>24 310,00 €</b>	<b>24 310,00 €</b>
<b>Service Culturel</b>						
<b>Culture</b>						
Billéterie				3 000,00 €		
Médiathèque Abonnements				1 000,00 €		
Musée						
Musée Droits d'entrée Boutique				3 800,00 €		
Baisse subvention projet musée				2 000,00 €		
2ème appel à projet musée				8 800,00 €		
<b>Sous Total Culture</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>18 600,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>18 600,00 €</b>
<b>Affaires Scolaires Cantine</b>						
Du 16/03 au 11/05		55 503,00 €		30 392,40 €		
Du 13/05 au 03/07		29 586,75 €		40 643,05 €		
SAJ						
Centre de Loisirs Prestations familles		32 950,00 €		11 980,00 €		
Colos apprenantes Politique de la ville	36 000,00 €					
Colos apprenantes DDCS	12 000,00 €					
Aides exceptionnelles accueils de loisirs SGAR	20 650,00 €					
Aides exceptionnelles accueils de loisirs CAF	5 000,00 €					
Talkies walkies					179,97 €	
<b>Sous Total Affaires Scolaires - SAJ</b>	<b>73 650,00 €</b>	<b>118 039,75 €</b>	<b>191 689,75 €</b>	<b>83 015,45 €</b>	<b>179,97 €</b>	<b>83 195,42 €</b>
<b>Police Municipale</b>						
Repas de service					1 848,00 €	
Régie						
Marché du 15/03 au 30/06				30 000,00 €		
Gratuité Horodateurs				10 900,00 €		
Gratuité Terrasses				23 300,00 €		
Corso				15 000,00 €		
FRAT Terrasse	19 542,00 €					
<b>Plan Communal de commandement</b>						
Équipement du PCC	2 188,18 €				5 251,62 €	
Protection de la population et dispositif de secours **	18 528,00 €				44 632,14 €	
<b>Sous Total Police Municipale - Régie</b>	<b>19 542,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>19 542,00 €</b>	<b>79 200,00 €</b>	<b>1 848,00 €</b>	<b>81 048,00 €</b>
<b>Associations</b>						
Associations Location salle des fêtes + autres				1 010,00 €		
<b>Sous Total Associations</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>1 010,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 010,00 €</b>
<b>Service des Sports</b>						
Scs des Sports Utilisation du stade de Viton				1 235,40 €		
Scs des Sports Utilisation du gymnase M. Guigou				1 063,30 €		
Scs des Sports Surveillance / enseignements piscine du lycée				1 669,50 €		
Scs des Sports Location de la piscine du lycée		14 111,58 €				
Signalétique emplacements dans les tribunes protocole COVID						
Subvention éducateurs sportifs	11 440,00 €					
<b>Sous Total Service des Sports</b>	<b>11 440,00 €</b>	<b>14 111,58 €</b>	<b>25 551,58 €</b>	<b>3 968,20 €</b>	<b>- €</b>	<b>3 968,20 €</b>
<b>Maison de la Boucheyronne</b>						
Maison de la Boucheyronne	18 000,00 €			60 000,00 €		
<b>Sous Total Boucheyronne</b>	<b>- €</b>	<b>18 000,00 €</b>	<b>18 000,00 €</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>60 000,00 €</b>
<b>Service communication</b>						
Aptésien Spécial covid					2 593,19 €	
Impression affiches Covid					60,00 €	
<b>Sous Total Communication</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>2 653,19 €</b>	<b>2 653,19 €</b>
<b>TOTAL Général</b>	<b>116 707,00 €</b>	<b>150 151,33 €</b>	<b>266 858,33 €</b>	<b>245 793,65 €</b>	<b>107 204,59 €</b>	<b>352 998,24 €</b>
<b>Perte total sur la section de fonctionnement COVID-19</b>						<b>86 139,91 €</b>

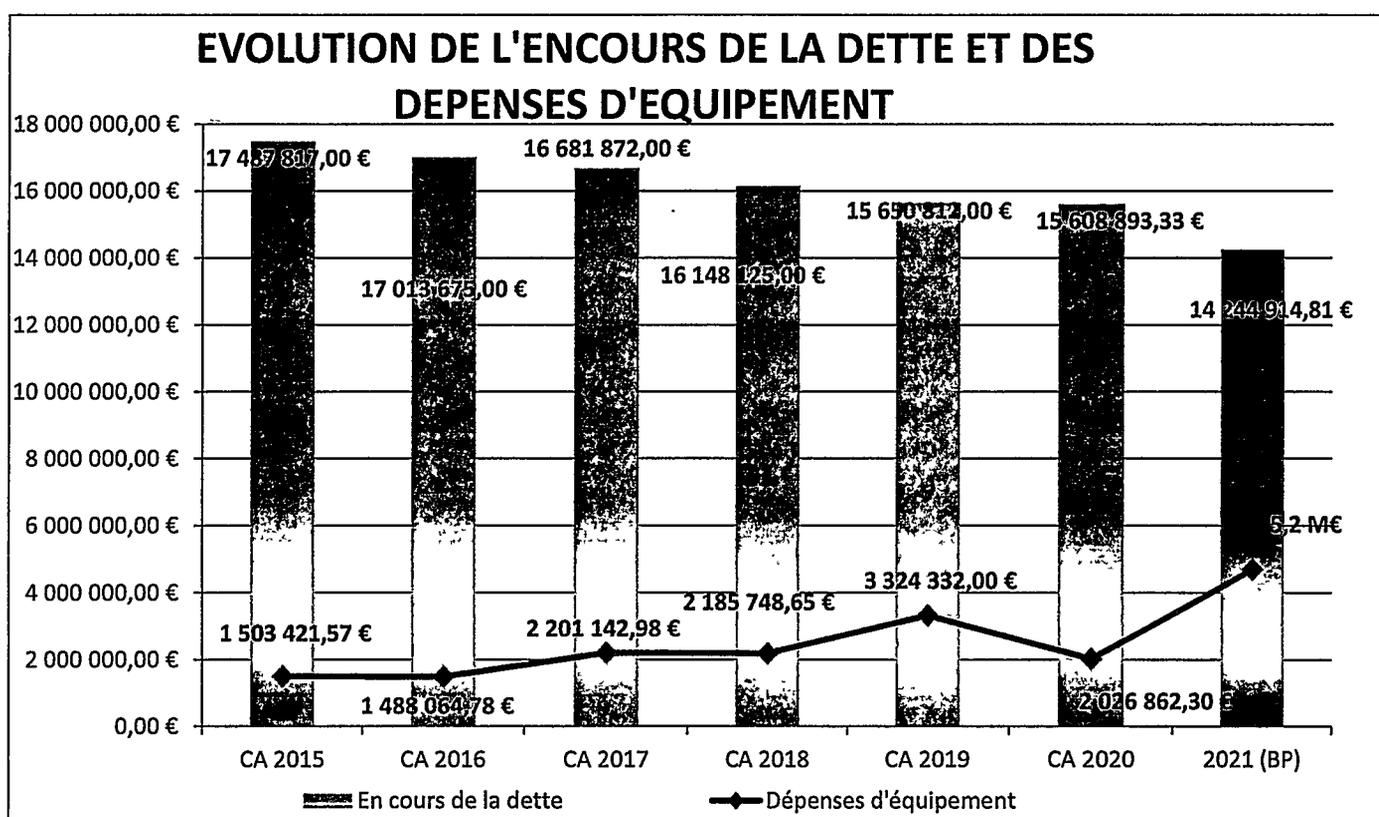
Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20210205-2639-DE  
Date de télétransmission : 05/02/2021  
Date de réception préfecture : 05/02/2021

## LES DEPENSES D'EQUIPEMENT ET LEUR FINANCEMENT

L'année 2020 n'a pas permis aux services de pouvoir réaliser toutes les prévisions de travaux en investissement. En effet sur une prévision budgétaire de 5 599 889,55 euros, seulement 2 026 862,30 euros ont été réalisés sur l'exercice.

La pandémie a été un frein dans l'exécution des études et travaux prévus. Cependant une grande partie a été tout de même engagée avant le 31/12/2020 pour une réalisation au 1<sup>er</sup> trimestre 2021. Le montant total de ces engagements reportés est de 1 599 820 euros.

La réalisation budgétaire 2020, reports de crédits compris est par conséquent égale à environ 65 % de la prévision initiale.

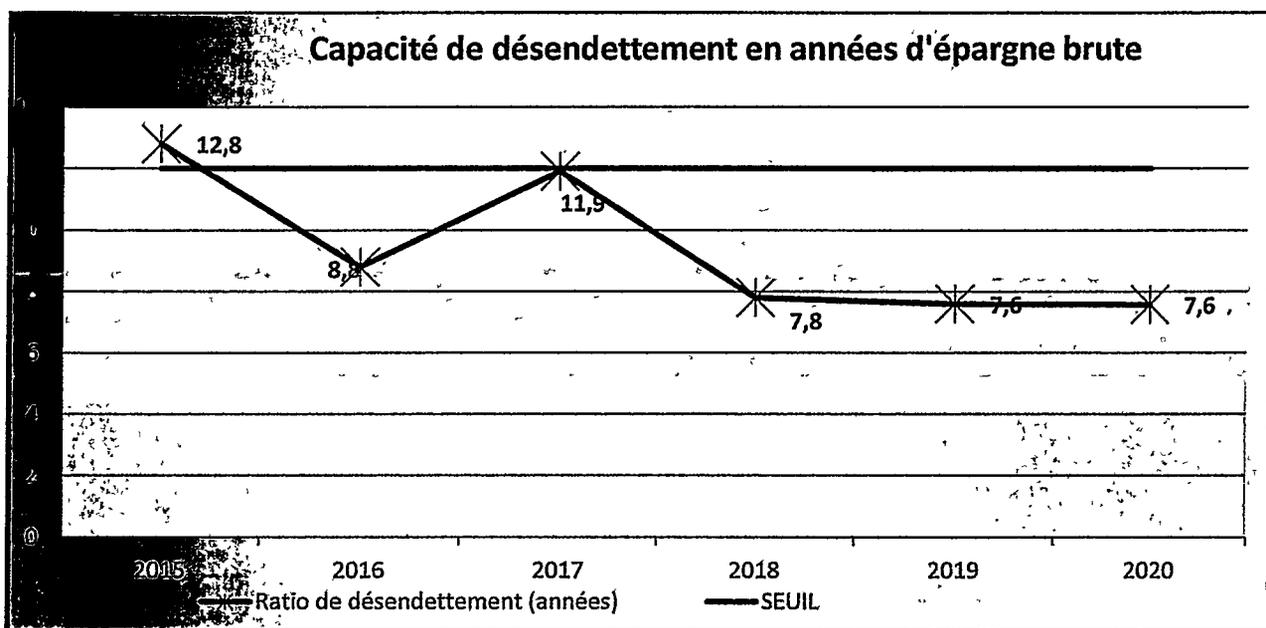


En 2020 la commune n'a mobilisé qu'un emprunt revolving d'1,3 M€ pour lequel aucun remboursement de capital n'interviendra avant octobre 2021 et dans le même temps elle a remboursé un capital de dette d'1,33 M€.

La commune a eu recours à une ligne de trésorerie d'un montant d'1 million d'euros en 2020 pour faire face aux difficultés d'encaissement des recettes d'investissement liées à la pandémie Covid-19. Ligne de trésorerie mobilisée en juin 2020 et totalement remboursée depuis le 31/08/2020 dès que l'activité a repris doucement son cours. Pour 2021 la commune envisage au BP un emprunt d'1,3 M€ pour financer les investissements nouveaux.

## Capacité de désendettement de la commune

Le niveau d'endettement d'une collectivité locale se mesure quant à lui à partir d'un ratio appelé capacité de désendettement. Ce ratio, qui rapporte l'épargne brute au stock de dette permet de mesurer le nombre d'année d'épargne brute nécessaire pour rembourser le capital de la dette. Il permet donc de répondre à la question suivante : en combien d'années une collectivité pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut.



On peut constater que la capacité de désendettement de la commune n'a cessé de s'améliorer depuis 2014 en passant de 21,3 ans à 7,6 ans au 31/12/2019 pour se maintenir à 7,6 ans en 2020. Bien en deçà du seuil d'alerte préconisé de 12 ans.

Un ratio inférieur à 10 ans témoigne d'une bonne santé financière.

## B - La Dette

### 1- Une dette saine et maîtrisée

L'encours de la dette s'élève au 31/12/2020 à 15 608 384 euros contre 19,5 millions en 2010. Cet encours ne tiens pas compte de l'emprunt revolving d'1,3 M€ contracté en 2020 qui ne sera réellement mobilisé qu'en 2021.

Années	Encours de la dette au 31/12	Evolution N-1	Emprunts nouveaux
2015	17 487 817	• 2,29 %	1 000 000
2016	17 013 675	• 2,71 %	1 000 000
2017	16 593 976	• 2,47 %	1 000 000
2018	16 169 549	• 2,56 %	1 000 000
2019	15 850 561	• 1,97 %	1 000 000
2020	15 608 384	• 0,96 %	1 300 000
2021	14 244 915	• 0,26 %	1 300 000

Le désendettement de la collectivité est de 10,26 % depuis 2015. Il se poursuit à un rythme constant.

L'annuité de la dette s'échelonne et se ventile comme suit :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Annuités	2 186 172	2 727 279	2 066 931	2 063 427	2 078 678	1 879 220	1 978 000
Evolution n-1 en %	-18,21 %	24,75 %	-24,21 %	-0,17 %	0,73 %	-9,60 %	5,30 %
Capital en euros	1 476 111	2 103 378	1 419 698	1 424 427	1 497 313	1 331 671	1 440 000
Intérêts en euros	710 062	623 901	647 233	639 000	581 365	541 538	538 000

L'année 2016 est atypique en raison d'une écriture comptable exceptionnelle demandée par la trésorerie. Nous constatons en 2019 un remboursement plus élevé du capital en raison d'une échéance plus importante.

### 2- Le risque

Le taux moyen du capital restant dû est aujourd'hui de 3,89 % (contre 3,69 % en 2018). Il est à noter que nous avons concentré notre dette, pour plus de 7,3 M€ sur un emprunt à un taux élevé (4,45 %). Or les emprunts que nous remboursons ont actuellement un taux inférieur.

Pour rappel, l'emprunt souscrit en 2019, mais mobilisé en 2020 a été mobilisé à un taux de 1,24 %.

L'emprunt mobilisé en 2020 qui se sera consolidé qu'en 2021 a été contracté à un taux variable permettant les 3 premières années de consolidation d'obtenir un taux égal à 0,15 % l'an pendant 3

## Les Grands projets 2021

---

Les dépenses d'équipements situées en moyenne à hauteur de 1,8 millions d'euros pour les années 2015 à 2018, n'ont permis que des travaux de rénovation et de gros entretiens des bâtiments communaux et des voiries sans réellement envisager de réels projets de réhabilitation ou de constructions de nouveaux équipements.

Les nouvelles marges de manœuvre dégagées par les finances assainies de la commune ont permis en 2019 d'augmenter les dépenses d'équipement à 3,3 millions d'euros et de réaliser des travaux plus importants tels que le bâtiment Carnot, la Gare Routière, le Jardin Public, la réhabilitation d'équipements sportifs tels que les vestiaires du Stade Viton et les tennis et le démarrage des travaux avec la SPL Territoire 84 d'une restructuration du Centre-Ville en commençant par la place Gabriel Péri.

Les grands projets 2020 ont malheureusement été freinés par l'épidémie Covid-19 mais cela n'a pas empêché nos équipes continuer à travailler sur les grands projets prévus qui ne verront le jour qu'en 2021 pour la plupart.

Les grands projets pour 2021 sont :

- Le bâtiment de l'école des Romarins se verra transformé pour une partie en campus connecté en lien avec l'Université d'Avignon et la création d'une Micro-folie.
- La réhabilitation du Gymnase Mickaël Guigou qui s'effectuera en 2 phases. Travaux que nous pourrons réaliser avec des financements à hauteur de 80 % obtenus de la Région, du Conseil Départemental et du CNDS.
- Les Etudes concernant la réhabilitation de la place Jean Jaurès en 2022 (Via la concession avec la SPL 84).
- Une étude de rénovation de l'école Jean-Moulin pour un montant de 160 000 euros.
- La réalisation du Carrefour RD 100 et RD 900.
- La réalisation du Parking Georges Santoni.
- La restauration des tableaux de la Cathédrale.
- Les travaux de remise aux normes de l'électricité de la Cathédrale pour donner suite de l'étude réalisée en 2020.
- Le démarrage des travaux de réhabilitation des bâtiments de la gendarmerie (Isolation façades).

Ces grands projets sont permis grâce à la capacité de nos services à chercher et obtenir des financements auprès des organismes publics (Etat, Région, Conseil Départemental...).

## Les principaux chiffres des grands projets 2021

	2021		2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réhabilitation gymnase Mickaël Guigou	800 000,00	521 119,00	1 182 515,00	700 000,00
Concession SPL 84 (restructuration centre ancien)	351 000,00		351 000,00	
Création Micro-fole, Campus connecté	450 000,00	50 000,00		50 000,00
Réhabilitation école Jean-Moulin, études	150 000,00			
Réalisation du Carrefour Marie Blachère (crédits 2020)	230 000,00	77 500,00		
Réalisation du parking Santoni (crédits 2020)	153 600,00	100 000,00		
Restauration des tableaux de la Cathédrale	140 000,00	73 370,00		
Remise aux normes électricité Cathédrale	165 000,00	55 000,00	165 000,00	
Travaux bâtiments communaux, éclairage public	411 000,00	58 000,00		
Grosses réparations et installations de voiries, travaux sur voiries communales, acquisitions matériels de voirie, installations espaces verts, éclairage public, participation Conseil Départemental,	908 600,00			
Travaux isolations bâtiments Gendarmerie	291 500,00	50 000,00	255 000,00	50 000,00
Acquisition balayeuse	185 000,00			
OPAH	66 459,00	9 486,00	111 662,00	20 554,00
Acquisition bâtiment pour création Maison des Sports	270 000,00			
Renouvellement et mise aux normes parc informatique	100 000,00			

Le montant total des investissements prévus au BP 2021 est de 5,3 millions d'euros auquel les reports de crédits 2020 d'un montant de 1 599 820 euros se rajoutent.

### En conclusion,

L'année 2021 sera marquée par la mise en place d'un service de transport urbain. A cet effet un budget annexe transport a été créé en 2020 dont l'activité démarrera durant le 1<sup>er</sup> semestre 2021.

Ce budget annexe sera financé en majeure partie par le versement mobilité voté par la commune.

Il correspond à 0.40 % des rémunérations brutes des entreprises du territoire dont l'effectif est supérieur à 11 salariés.

Les principales orientations budgétaires 2021 présentées dans ce rapport sont :

- Une volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement sur l'existant ;
- Le maintien des efforts engagés dans la maîtrise des dépenses de personnel et des charges à caractère général ;
- Un effort d'équipement pour développer et entretenir le patrimoine communal ;
- La mise en place d'un service de transports urbain sur la commune
- Une capacité de désendettement maintenue en deçà de 8 ans en 2021

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20210205-2639-DE  
Date de télétransmission : 05/02/2021  
Date de réception préfecture : 05/02/2021